



507 Place d'Armes # 1100
Montréal, Québec
Canada H2Y 2W8
TEL 514-842-0748
FAX 514-842-9983
www.dionneschulze.ca

dschulze@dionneschulze.ca

July 8, 2013

TRANSLATION

BY FAX: 902-426-6550
AND BY EMAIL: <bill.coulter@ceaa-acee.gc.ca>

Mr. Bill Coulter, P. Eng.
Canadian Environmental Assessment Agency
1801 Hollis Street, suite 200
Halifax, Nova Scotia B3J 3N4

Subject: Request for comments on the Comprehensive Study Report for the power transmission lines between Labrador and the island of Newfoundland, CEAA ref. no. 51746;
Our file 7550-005

Mr. Coulter,

This is to follow up on your letter dated June 27, 2013 regarding the above-mentioned file.

Introduction

Your Comprehensive Study Report (“CSR”) has now concluded that “the Project, when cumulative environmental effects are taken into account, is likely to cause significant adverse environmental effects on the RWMH [Red Wine Mountain Herd]” (p. 63).

The caribou, along with the salmon, have always been at the heart of the Innu of Ekuanitshit’s concerns about this project. At a meeting on May 25, 2012 between the Conseil des Innu de Ekuanitshit and representatives of the federal and Newfoundland governments, Chief Piétacho reminded everyone that “Innu and the caribou are one”.

At the meetings held by the proponent in the community on May 24, 2012, members specifically emphasized that with respect to caribou the study area was too limited, because it



Mr. Bill Coulter, P.Eng
Canadian Environmental Assessment Agency
July 8, 2013
Page 2

was necessary to consider the cumulative effects of the transmission lines in addition to the construction of the dams.

In our comments on the Environmental Impact Statement (“EIS”), we noted the long list of potential cumulative effects on caribou, including the generating stations on the lower Churchill, the Trans-Labrador Highway, low-level flying, commercial forestry and mineral exploration. We specifically mentioned that it was unconvincing for the proponent to claim that the cumulative effects on caribou would not be significant, simply because it was already convinced of the success of the mitigation measures it was proposing, namely disturbance corridors and access limits.

In our comments on the *addendum* to the EIS, we pointed out that the inaccuracies in the proponent’s description of the scientific knowledge about disturbance corridors tended to minimize their effects, while the proposed access limits consisted of a gate.

Delays

The comments

You have requested comments from the Innu of Ekuanitshit on the Comprehensive Study Report within 30 days, the same delay that you have imposed on the general public.

Your agency imposed this delay under the “Aboriginal consultation plan” that you adopted unilaterally in March 2011 and the delay has never been accepted by our client.

In our letters dated December 16, 2010, June 23, 2011 and August 5, 2011, we have already explained that a 35-day delay to comment on component studies was manifestly inadequate. However, your plan contains no explanation as to your reasons for believing that a five-day shorter delay would be adequate for commenting on the entirety of the Comprehensive Study Report.

Furthermore, our client cannot be constrained by the same delay as the one you have chosen to apply to the general public. In this regard, we remind you of the community’s position as expressed by Chief Jean-Charles Piétacho at a meeting with representatives of the promoter and as cited in our comments on the impact statement: “We are not an interest group. We are a



Mr. Bill Coulter, P.Eng
Canadian Environmental Assessment Agency
July 8, 2013
Page 3

people. A people must be consulted, it must be accommodated, it must give its consent to a project that will have impacts for generations”.

If we nonetheless intend to do our best to provide you with legal and scientific comments by July 27, they will be provided under reserve of our objection to this clearly unreasonable delay. Any deficiencies that our submissions may contain would be caused primarily by your unilateral and arbitrary decisions.

The meeting

Your consultation plan provides that “where requested by any party, a meeting or teleconference will occur, if mutually agreed, in an effort to resolve any outstanding concerns with respect to issues related to the CSR”.

The present letter constitutes a request for such a meeting.

Your plan also provides that “unless otherwise agreed”, such a meeting shall be held within the CSR review period for the public and aboriginal groups.

The present letter is thus also to inform you that our client agrees otherwise, because a meeting in the weeks following your June 27 letter will not be possible.

The Innu and especially elders participate each year in the Sainte-Anne’s Feast Day celebrated on July 26 and preceded by nine days of preparation (a novena). As for Chief Jean-Charles Piétacho, he is invited to participate in the annual meeting of the Assembly of First Nations in Whitehorse, Yukon Territory from July 16-18. Lastly, the undersigned is on vacation from July 10-21.

The meeting expected by our client should then be held after mid-August.

Other arrangements related to the meeting

Location

It will not be possible to hold such a meeting by teleconference since it will necessarily be held using three different languages: English for the proponent and most public officials,



Mr. Bill Coulter, P.Eng
Canadian Environmental Assessment Agency
July 8, 2013
Page 4

French for other public officials and for the community's legal and scientific advisors and Innu for community members.

Given that a face to face meeting will be required, it appears to us that Ekuanitshit would be the most logical location.

Capacity

Our client has had to bear all the costs associated with its participation in the federal and provincial environmental assessments, apart from the small amounts it received under the "Participant Funding Program - Aboriginal Funding Envelope" from your Agency, a budget that was exhausted long ago.

Given the recognized need to protect the caribou and considering the complexity of the process, our client no longer intends to participate in so-called consultations at its own expense.

We reiterate a statement made in our comments on the draft CSR: any expectation on the part of the Agency that a community should tap into its own funding in order to participate in consultations amounts to telling aboriginal communities that they must pay out of their own pockets to limit the damage when a government authorizes a third party to affect their asserted rights. Such a position would surely undermine the honour of the Crown.

The capacity required for the issue of cumulative effects on the caribou would be that the services of independent experts be retained, that they be mandated by the community, that they be able to evaluate the information provided by government and the proponent and that they advise community members in this regard. Our client has already identified an expert biologist, who specializes in terrestrial mammals, that it intends to retain.

These experts would assess the EIS and CSR, as well as additional information for which we are awaiting disclosure (as outlined below), hold preparatory meetings on this topic with community representatives and attend the meeting.

Our client expects that the costs of retaining these experts will be borne by the proponent or by the provincial or federal government. In the absence of such funding, any meeting that the Agency might hold with the Innu of Ekuanitshit at this stage would amount to a banal



Mr. Bill Coulter, P.Eng
Canadian Environmental Assessment Agency
July 8, 2013
Page 5

information session and the consultation provided for by your plan and required by the honour of the Crown would not have taken place

Participation and access to information

Our client will not accept to simply meet with Agency officials at the agreed-upon meeting. Our experience in the past is that such a meeting ends up being far too much about the environmental assessment process itself and does not allow for a sufficiently serious discussion of the environmental effects themselves.

In other words, we require the presence of the “federal authorities that are or may be responsible authorities for the project and those that are or may be in possession of specialist or expert information or knowledge with respect to the project” as mentioned at subsection 12.3 a) of the *Canadian Environmental Assessment Act*.

We expect that scientific experts on caribou will be present, specifically including representatives from the Canadian Wildlife Service of Environment Canada, given their role in preparing the Recovery Strategy for the Woodland Caribou, Boreal Population under the *Species at Risk Act*.

In addition, we expect disclosure of all data relevant to the status and the future of the Red Wine Mountain caribou herd, including the disclosure of all current or anticipated projects in its habitat. Our disclosure requirements are addressed to the proponent and provincial government as well as to your government.

We think it is important to specify this request to you, because of the Newfoundland Department of Environment and Conservation’s conduct in this assessment. Despite claiming to want to consult our client, it held information about the caribou that it considered relevant, but that it chose to share only with the proponent and Innu Nation until we acquired knowledge of it and requested its disclosure.

On another related matter, we have already expressed to you our client’s expectation that genuine consultation with the federal government must include opportunities to discuss with the decision-making departments, namely Transport Canada and Fisheries and Oceans. If representatives from these departments are not present at the meeting to be held in Ekuanitshit



Mr. Bill Coulter, P.Eng
Canadian Environmental Assessment Agency
July 8, 2013
Page 6

prior to the federal Environment Minister's issuing an opinion on the project, then we will require meetings with them before they make decisions in their roles as responsible authorities.

It goes without saying that the costs associated with the meeting, including translation, will be at the expense of the Agency, the province or the proponent.

Conclusion

Despite our reservations about the CSR, which include several inaccuracies concerning our client's participation in the assessment, we are favourably impressed by your finding of the obvious danger posed by cumulative effects, at the very least, on the Red Wine Mountain caribou herd.

We now expect your Agency to take its obligation to coordinate the fulfillment by the federal government of its duty to consult seriously and to accommodate the Innu of Ekuanitshit and to work with them to plan a meeting as outlined in the present letter.

Please accept, Mr. Coulter, our best regards.

DIONNE SCHULZE

[S]

David Schulze

cc: Chef Jean-Charles Piétacho
Conseil des Innus de Ekuanitshit
PAR TÉLÉCOPIEUR : 418-949-2085

Betty Cogle, MSc.PI
Conseillère principale, affaires autochtones
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR COURRIEL : <Betty.Cogle@ceaa-
acee.gc.ca>

Simon Laverdière
Conseiller principal, affaires autochtones
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR COURRIEL : <Simon.laverdiere@ceaa-
acee.gc.ca>

Sean Dutton
Sous-ministre, Secrétariat des affaires
intergouvernementales et autochtones
Gouvernement de Terre-Neuve
PAR COURRIEL : <sutton@gov.nl.ca>



Mr. Bill Coulter, P.Eng
Canadian Environmental Assessment Agency
July 8, 2013
Page 7

Marion Organ
Chef de la conformité environnementale et
réglementaire, Nalcor Energy
PAR TÉLÉCOPIEUR : 709-737-1800
PAR COURRIEL :
<marionorgan@nalcorenergy.ca>

Gilbert J. Bennett
Vice-président, Projet Bas-Churchill, Nalcor
Energy
PAR TÉLÉCOPIEUR : 709-737-1952

Pat Marrie
Scientifique environnemental
Division de l'évaluation environnementale
Ministère de l'Environnement et de la
Conservation
PAR COURRIEL : <pmarrie@gov.nl.ca>



507 Place d'Armes # 1100
Montréal, Québec
Canada H2Y 2W8
TEL 514-842-0748
FAX 514-842-9983
www.dionneschulze.ca

dschulze@dionneschulze.ca

Le 8 juillet 2013

PAR TÉLÉCOPIEUR : 902-426-6550
ET PAR COURRIEL : <bill.coulter@ceaa-acee.gc.ca>

Monsieur Bill Coulter, P.Eng
Agence canadienne d'évaluation environnementale
1801, rue Hollis, bureau 200
Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3N4

Objet : Demande de commentaires sur le rapport d'étude approfondie pour le projet de ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve, ACEE n° réf. 51746;
Notre dossier 7550-005

Monsieur Coulter,

La présente fait suite à votre lettre du 27 juin dernier concernant le dossier cité en rubrique.

Introduction

Votre rapport d'étude approfondie (REA) a maintenant conclu qu'« en regard des effets environnementaux cumulatifs », le projet « est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants » sur la harde du caribou des monts Red Wine.

Or, avec le saumon, le caribou a toujours été au cœur des préoccupations des Innus de Ekuanitshit pour ce projet. Lors d'une autre réunion le 25 mai 2012, entre le Conseil des Innus de Ekuanitshit et des représentants des gouvernements fédéral et de Terre-Neuve, le Chef Piétacho avait rappelé que : « L'Innu et le caribou ne font qu'un ».

Lors des rencontres avec le promoteur tenues dans la communauté le 24 mai 2012, les membres ont précisément souligné qu'en ce qui concerne le caribou, la zone d'étude était trop limitée, car il fallait considérer les effets cumulatifs des lignes de transport ainsi que des barrages dont la construction va précéder.

Dans nos commentaires sur l'étude d'impact environnemental (EIE), nous avons souligné la longue liste d'effets cumulatifs potentiels admis sur le caribou, dont la ou les centrales sur le



Monsieur Bill Coulter, P.Eng
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Le 8 juillet 2013
Page 2

bas Churchill, la route Trans-Labrador, les vols à basse altitude, la foresterie commerciale et l'exploration minière. Nous avons mentionné précisément qu'il était peu convaincant pour le promoteur de prétendre que les effets cumulatifs sur le caribou ne seraient pas significatifs, seulement parce qu'il était déjà convaincu du succès des mesures d'atténuation qu'il proposait, c'est-à-dire, des corridors de perturbation et des limites sur l'accès.

Dans nos commentaires sur l'*addendum* à l'EIE, nous avons souligné que les inexactitudes dans la description par le promoteur des connaissances scientifiques portant sur les corridors de perturbation tendaient à minimiser leurs effets, alors que les limites sur l'accès se résumaient à une guérite.

Délais

Les commentaires

Vous demandez les commentaires des Innus de Ekuanitshit sur le rapport d'étude approfondie dans un délai de 30 jours, le même délai que vous avez imposé au public en général.

Votre Agence a voulu imposer ce délai en vertu du « Plan de consultation des Autochtones » que vous avez adopté unilatéralement en mars 2011 et le délai n'a jamais été accepté par notre client.

Dans nos lettres du 16 décembre 2010, du 23 juin 2011 et du 5 août 2011, nous avons déjà expliqué qu'un délai de 35 jours pour commenter les études de composantes était manifestement inadéquat. Or, votre plan ne contient aucune explication de vos raisons de croire qu'un délai de cinq jours de moins serait néanmoins adéquat pour commenter l'ensemble du rapport d'étude approfondie.

Par ailleurs, notre client ne saurait être contraint par le même délai que celui que vous avez choisi d'appliquer au public. Nous vous rappelons à cet égard la position de la communauté telle qu'exprimée par le Chef Jean-Charles Piétacho lors d'une réunion avec des représentants du promoteur et que nous avons citée dans nos commentaires sur l'étude d'impact : « On n'est pas un groupe d'intérêt, on est un peuple. Un peuple doit être consulté, il doit être accommodé, il doit donner son consentement et ce projet aura des impacts pour des générations ».

Si nous entendons néanmoins faire de notre mieux pour vous fournir des commentaires juridiques et scientifiques d'ici le 27 juillet prochain, c'est sous réserve du caractère clairement déraisonnable de ce délai. Toute lacune que nos soumissions pourrait contenir, aurait pour cause première vos décisions unilatérales et arbitraires.



Monsieur Bill Coulter, P.Eng
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Le 8 juillet 2013
Page 3

La réunion

Votre plan de consultation prévoit que « lorsqu'une partie en fait la demande, une ou plusieurs réunions ou téléconférences auront lieu, de commun accord, dans un effort visant à répondre à toute préoccupation en suspens quant au REA ».

La présente lettre est la demande d'une telle réunion.

Votre plan prévoit également qu'une telle réunion doit, « sauf si le gouvernement fédéral et [les] Innus d'Ekuanitshit en conviennent autrement, [être] tenue à l'intérieur de la période d'examen du REA par le public et les groupes autochtones ».

La présente lettre est donc aussi pour vous informer que notre client « en convient autrement » car une réunion dans les semaines suivant votre lettre du 27 juin dernier n'est pas possible.

Les Innus et surtout les aînés participent chaque année à la grande fête de sainte Anne qui se célèbre toujours le 26 juillet et cette fête est précédée de neuf jours de préparation (une neuvaine). Quant au Chef Jean-Charles Pietacho, il est appelé à participer à la réunion annuelle de l'Assemblée des Premières Nations à Whitehorse au Yukon du 16 au 18 juillet. Enfin, le soussigné est en vacances du 10 au 21 juillet.

La réunion à laquelle notre client s'attend devra donc se tenir après la mi-août.

Autre modalités de la réunion convenue

Lieu

Il est exclu qu'une telle réunion puisse se tenir par téléconférence puisqu'elle va nécessairement avoir lieu en utilisant trois langues différentes : l'anglais pour le promoteur et la majorité des fonctionnaires, le français pour d'autres fonctionnaires et pour les conseillers juridique et scientifiques de la communauté, ainsi que l'Innu pour les membres de la communauté.

Puisqu'une réunion face à face est requise, il nous semble qu'Ekuanitshit s'impose comme lieu.

Capacité

Notre client a dû supporter tous les coûts de sa participation aux évaluations environnementales fédérale et provinciale, sauf les montants minimales qu'il a reçus dans le cadre



Monsieur Bill Coulter, P.Eng
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Le 8 juillet 2013
Page 4

du « Programme d'aide financière aux participants – Enveloppe de financement autochtone » de votre Agence, un budget qui est depuis longtemps épuisé.

Devant la nécessité reconnue de protéger le caribou et devant la complexité de la démarche, notre client n'entend plus participer aux processus dits de consultation à ses seuls frais.

Nous réitérons un propos déjà formulé dans nos commentaires sur le projet de REA : toute attente de la part de l'Agence qu'une communauté puise dans ses propres revenus pour participer à une consultation revient à dire qu'une communauté autochtone doit payer elle-même pour limiter les dégâts lorsque le gouvernement autorise un tiers à affecter ses droits revendiqués, une position qui porterait atteinte à l'honneur de la Couronne.

L'enjeu des effets cumulatifs sur le caribou nécessite comme capacité les services d'experts indépendants, mandatés par la communauté, lesquels pourraient évaluer les renseignements fournis par les gouvernements et le promoteur, et conseiller les membres de la communauté à cet égard. Notre client a déjà identifié l'expert-biologiste, spécialiste en mammifères terrestres, qu'il entend engager.

Ces experts feraient l'évaluation de l'EIE et du REA, ainsi que des renseignements additionnels dont nous attendons la divulgation (tel qu'exposé ci-dessous), tiendraient des rencontres préparatoires à ce sujet avec les représentants de la communauté et assisteraient à la réunion.

Notre client s'attend à ce que les coûts d'une telle expertise soient défrayés soit par le promoteur, soit par le gouvernement fédéral ou provincial. En son absence, toute réunion que l'Agence voudrait tenir avec les Innus de Ekuanitshit à ce stade-ci de l'évaluation serait une banale séance d'information et la consultation prévue par votre plan et exigée par l'honneur de la Couronne n'aurait pas eu lieu.

Participation et accès aux renseignements

Notre client n'acceptera pas de rencontrer simplement les fonctionnaires de l'Agence dans le cadre de la réunion convenue. Notre expérience dans le passé est qu'une telle réunion finit par porter trop sur le processus d'évaluation environnementale comme tel et ne permet pas une discussion suffisamment sérieuse des effets environnementaux eux-mêmes.

En d'autres mots, nous exigeons la présence des « autorités responsables — actuelles ou éventuelles —, de même que les autorités fédérales disposant — effectivement ou éventuellement — de l'expertise ou des connaissances voulues touchant le projet » dont il est question au par. 12.3 a) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.



Monsieur Bill Coulter, P.Eng
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Le 8 juillet 2013
Page 5

Nous nous attendons à la présence des scientifiques experts sur le caribou et notamment celle des représentants du Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada, vu son rôle dans la préparation du Programme de rétablissement de la population boréale du caribou des bois dans le cadre de la *Loi sur les espèces en péril*.

Par ailleurs, nous nous attendons à la divulgation des données pertinentes à l'état et l'avenir de la harde du caribou des monts Red Wine, y compris la divulgation de tous les projets actuels ou anticipés sur son habitat. Notre exigence de divulgation s'adresse tant au promoteur et au gouvernement provincial qu'à votre gouvernement.

Nous jugeons importants de vous préciser cette demande à cause de la conduite du Ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve dans le cadre de cette évaluation. Malgré ses prétentions à vouloir consulter notre client à l'égard de ce projet, il possédait des renseignements sur le caribou qu'il jugeait pertinents mais qu'il avait choisi de partager seulement avec le promoteur et Innu Nation, jusqu'à ce que nous en ayons connaissance et en exigeons la divulgation.

Dans un autre ordre d'idées, nous vous avons déjà exprimé l'attente de notre client que dans le cadre d'une véritable consultation de la part du gouvernement fédéral, il puisse discuter avec les ministères décideurs, c'est-à-dire, Transports Canada (TC) et Pêches et Océans (MPO). Si toutefois leurs représentants n'étaient pas présents à une réunion à être tenue à Ekuanitshit avant que l'avis du ministre de l'Environnement fédéral sur ce projet ne soit émis, nous exigerions des rencontres avec eux avant qu'ils ne prennent une décision à titre d'autorités responsables.

Il va sans dire que les coûts afférents à la réunion, tels la traduction ou autres, seront aux frais de votre Agence, la province ou le promoteur.

Conclusion

Malgré nos réserves face au REA – dont notamment plusieurs inexactitudes quant à la participation de notre client à l'évaluation – nous sommes favorablement impressionnés par votre constatation du danger évident posé par les effets cumulatifs, à tout le moins sur la harde du caribou des monts Red Wine.

Nous nous attendons maintenant à ce que votre Agence prenne au sérieux son obligation de coordonner l'exécution par le gouvernement fédéral de son obligation de consulter et d'accommoder les Innus de Ekuanitshit et qu'elle planifie avec notre client une réunion selon les modalités énoncées dans la présente lettre.



Monsieur Bill Coulter, P.Eng
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Le 8 juillet 2013
Page 6

Veillez agréer, monsieur Coulter, l'expression de nos salutations distinguées.

DIONNE SCHULZE

David Schulze

cc: Chef Jean-Charles Piétacho
Conseil des Innus de Ekuanitshit
PAR TÉLÉCOPIEUR : 418-949-2085

Betty Cogle, MSc.Pl
Conseillère principale, affaires autochtones
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR COURRIEL : <Betty.Cogle@ceaa-
acee.gc.ca>

Simon Laverdière
Conseiller principal, affaires autochtones
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
PAR COURRIEL : <Simon.laverdiere@ceaa-
acee.gc.ca>

Sean Dutton
Sous-ministre, Secrétariat des affaires
intergouvernementales et autochtones
Gouvernement de Terre-Neuve
PAR COURRIEL : <sdutton@gov.nl.ca>

Marion Organ
Chef de la conformité environnementale et
réglementaire, Nalcor Energy
PAR TÉLÉCOPIEUR : 709-737-1800
PAR COURRIEL :
<marionorgan@nalcorenergy.ca>

Gilbert J. Bennett
Vice-président, Projet Bas-Churchill, Nalcor
Energy
PAR TÉLÉCOPIEUR : 709-737-1952

Pat Marrie
Scientifique environnemental
Division de l'évaluation environnementale
Ministère de l'Environnement et de la
Conservation
PAR COURRIEL : <pmarrie@gov.nl.ca>